

REGLEMENT ADMINISTRATIF

Trophée SCOOTERPOWER 6H



ATTENTION :

*Chaque équipe doit respecter tous les articles de ce règlement.
Si un article n'est pas respecté, l'équipe ne participera pas à la course.*

ARTICLE 1 : L'épreuve.

Course d'endurance 6heures organisée par l'association « Scooterpower » sur la piste internationale de SALBRIS (41300) le 7 AVRIL 2012.

ARTICLE 2 : Les concurrents.

Cette épreuve est accessible à toutes les personnes âgées au minimum de 14 ans révolus et titulaires :

- d'un B.S.R ou d'un permis de conduire.
- d'un certificat médical de moins de 6mois.

ARTICLE 3 : Machines autorisées.

Peuvent participer à la course d'endurance de 6 heures « Scooterpower », les scooters 50cc, les 50cc à boîte et les mobs 50cc 2 ou 4 temps, les pit bike 125cc 4 temps.

ARTICLE 4 : Les catégories.

Scooter : SPORT, RACING.

50cc à boîte : SPORT, RACING.

Mob : SPORT, RACING.

Pit Bike.

ARTICLE 5 : L'équipe.

Pour participer à l'épreuve d'endurance l'équipe doit être composée de 2 à 6 pilotes maximum.

Une seule machine n'est utilisée par équipe.

ARTICLE 5 : Equipement pilote.

- Casque intégral en bon état, modulable interdit, homologué et possédant son écran.
Norme obligatoire et seulement reconnue : **ECE 2205**
Sur l'étiquette du casque, la norme ECE est représentée par un cercle comprenant un « E » suivi d'un chiffre correspondant au pays d'homologation.
En dessous de ce cercle est inscrite une suite de chiffre qui doit obligatoirement commencer par 05.
- Gants.
- Combinaison intégrale en cuir ou pantalon de cuir et blouson de cuir.
- Protection dorsale.
- Bottes ou chaussures montantes.

ARTICLE 6 : Inscriptions.

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 190€ par équipe à l'ordre « Association Scooterpower ».

Un chèque de caution de 150 € pour le transpondeur doit être envoyé avec l'inscription.

La fiche d'inscription ainsi que le paiement doivent être retournés au plus tard le 17 MARS 2012 à l'adresse suivante :

SCOOTERPOWER ASSOCIATION
« LA PENETTERIE »
41300 - THEILLAY